

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

Le conseil Municipal s'est réuni le 22 octobre 2021, à 19h salle de conseil 1^{er} étage sur convocation écrite en date du 18 octobre 2021

Affichage en date du 18 octobre 2021

Etaient présents : Dominique MOUPOU Maire, Brigitte SERGETIER 1^{ère} adjointe, Jean François NANDROT 2^e adjoint, Céline NANDROT, Claude RAPPENEAU, Béatrice GACQUERE, Marie Thérèse ROUMY, Bruno PIFFRET, Jan DE BEER a donné pouvoir Dominique MAUPOU.

Excusé : Grégory BRADE,

Secrétaire de séance : Bruno PIFFRET

Ordre du jour :

Point sur les travaux dans la commune : Perdrix, DGFIP, Prêtre

Délibérations : affouages

Janssen

Mission numérique

Assurances

ONF coupe 7 pour martelage

Demande de subvention Région pour étude faisabilité Perdrix

Mission numérique

Assurances

Colombarium

Défibrillateur

Affaire Janssen

Recensement

ONF

Affouages

Pédicure

Compte-rendu SIVS

Gîte St Jacques de Compostelle

AG des Vaux d'Yonne

Comité des fêtes

Questions diverses : courrier remerciements pour les subventions

remise de diplômes

Perdrix

La Commune est propriétaire depuis août 2021 pour un montant de 5.000 € pour le bâtiment et 650 € de frais.

Les DETER pour l'étude de faisabilité et pour la sécurisation sont acceptées.

Une deuxième subvention au niveau de la Région a été sollicitée avec l'aide du Pays Nivernais-Morvan pour l'étude de faisabilité.

Un questionnaire rédigé en lien avec le Pays Nivernais-Morvan va être distribué pour associer la population au futur projet et une réunion publique avec le Pays Nivernais-Morvan, la Région, le Département, Nièvre Aménagement chargé de l'étude et la population sera effectuée car le projet dépendra de la population.

Jean-François NANDROT a vu l'entreprise BARRAT (couvreur) qui interviendra sur la sécurisation de la Perdrix après la Toussaint. Le devis de l'entreprise BARRAT s'élève à 5 ou 6.000 € de moins que celui de l'entreprise GAUTHIER.

Maison BEUCHE-DGFIP

Pour l'achat de la maison dite Beuché qui appartient à la DGFIP de l'Hérault, un acte administratif n'est pas possible car la succession de Mme BEUCHE devra être réglée en même temps, un acte notarié est donc nécessaire.

Les frais jusqu'alors occasionnés par la mise en péril et la sécurisation (expertise, barrières...) seront remboursés par la DGFIP de l'Hérault.

Le devis de l'entreprise BARRAT sollicitée pour la sécurisation est beaucoup plus élevé que celui de l'entreprise GAUTHIER précédemment proposé.

La vente sera effectuée à l'euro symbolique plus 200 € de frais de vente.

Boucherie-M. PRETRE

M. PRETRE a vendu quasiment les tuiles du reste de la toiture.

M. RIVIERE de la DDT de la Nièvre, spécialisé dans les bâtiments en ruine, accompagnera la Mairie pour une éventuelle réquisition.

Mission numérique

Une subvention de 1.000 € est possible pour l'achat de deux ordinateurs portables. Ils seront attribués à Mme le Maire et à Mme la 1^{ère} Adjointe (l'ordinateur du secrétariat étant sous contrat exclusif avec le SIEEEN).

M. Patrick MARMION, Directeur de la Mission numérique, est venu faire le point sur les différents devis.

Un devis se détache des autres au point de vue du prix et de la technicité : devis SSII de Corbigny pour un montant de 1.866,68 € HT.

Le devis SSII est accepté à la majorité (8 pour).

En ce qui concerne la place connectée, la convention entre la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny et le Département n'a pas encore été signée par la Communauté de Communes.

Le Département attend cette signature pour entamer les travaux.

Assurances

Une proposition de Groupama assurances a été faite pour l'ensemble des biens appartenant à la Commune. En comparaison avec l'assureur actuel (GAN Assurances), il y a une différence de plus de 600 € et une meilleure garantie sur le matériel.

La cotisation chez GAN est de 4.615,18 € et chez Groupama de 3.927,30.

Le changement d'assurance (GAN à Groupama) est accepté à l'unanimité.

Défibrillateur

La Communauté de Communes Tannay-Brinon Corbigny a proposé un groupement de commande à l'ensemble de ces communes adhérentes. Entre les devis déjà sollicités et le groupement de commandes, il y a une différence de 271 € TTC.

Le devis du groupement de commandes s'élève à 1.450 € TTC.

Une subvention de 800 € est déjà allouée par ENEDIS et éventuellement GAN octroierait 100 €. Une demande de subvention a été faite au Crédit Agricole et une demande sera faite auprès de Groupama.

Le Conseil municipal décide de retenir à l'unanimité le devis du groupement de commandes de la Communauté de Communes.

Columbarium

Toutes les places du columbarium ont été vendues.

Une demande de devis a été faite aux pompes funèbres CATON et aux Pompes funèbres DE SOUZA. Seul le devis des PF CATON nous est parvenu.

Le devis des PF CATON a été accepté pour un montant de 3.272 € HT les 6 cases. Le prix de vente d'une case est de 500 €.

Par contre, le délai de réalisation est de 4 mois.

Affaire JANSSEN

Il a été décidé de vendre le terrain appartenant à la Commune et jouxtant la maison de M. JANSSEN. M. JANSSEN, quand il sort de chez lui, sort directement sur ce terrain.

Sur l'arrière de ce terrain, il y a un chemin qui ne sert plus à personne et qui n'a pas été classé.

Par contre, dans le cadre de la vente, une enquête publique est nécessaire et sera prise en charge financièrement par M. et Mme JANSSEN. Un bornage sera également réalisé pris en charge par M. JANSSEN et le prix de vente accepté par l'acquéreur est de 1.000 €.

Recensement

Les coordonnateurs communaux sont : Brigitte SERGETIER, Dominique MAUPOU et Céline NANDROT.

L'agent recenseur est Nathalie NEGRET.

Pour rappel, le recensement est obligatoire.
Il est privilégié d'y répondre par internet.

ONF-affouages

Une visite des parcelles mises en affouages a été effectuée par la commission et les garants du bois. Quelques lots ne sont pas commencés ou pas finis.

Les affouagistes vont être avertis que la commune va reprendre leurs lots. Il reste 5 lots sur 2020 et 7 lots sur 2021.

Le lancement des affouages 2022 va être effectué sauf pour les personnes n'ayant pas fait leurs affouages qui n'en auront pas cette année.

La parcelle 17 qui est une petite parcelle sera éventuellement regroupée avec les restes des parcelles 3 et 16.

Pédicure

Mme NISOT-SILVESTRE va s'installer en janvier 2022.

Elle fera l'activité de pédicure, podologie et réflexologie.

Son activité se fera à l'ancien gîte St Jacques de Compostelle.

M. SILVESTRE, son conjoint, quant à lui, exerce la sophrologie, la gestion du stress.

Compte-rendu de la réunion du SIVS du Beuvron

Céline NANDROT et Brigitte SERGETIER exposent le compte-rendu de la dernière réunion du SIVS du Beuvron.

Deux accords pour des évolutions de carrières ont été donnés (une ouverture de poste pour évolution de carrière d'une cantinière et une ouverture de poste d'adjoint administratif pour la secrétaire).

Un passage en non-valeur a été accepté pour des dettes liées à la cantine.

Un dossier a été ouvert par la Communauté de Communes Tannay-Brninon-Corbigny pour obtenir des aides pour la garderie mais ce dossier n'avance pas.

Gîte St Jacques de Compostelle

Jan DE BEER qui veut bien continuer à s'en occuper a besoin d'être aidé.

La recette du gîte de cette année est de 3.600 €.

AG des Vaux d'Yonne

349 particuliers ont été visités.

A Saint-Révérien, 5 personnes ont été récompensées. La Commune de St Révérien a obtenu le 3^e prix de sa catégorie.

Un stage de taille est éventuellement proposé au printemps.

Réunion de l'ASAAD (aides à domiciles)

Un projet de fusion Tannay, Brinon, Corbigny, Varzy a été évoqué.

Brinon n'a pas forcément l'envie d'une fusion. Les aides à domiciles de Brinon ont peur de combler les absences des autres secteurs.

La Croix rouge reste un service bien à part.

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes de St Révérien est de nouveau lancé, il s'appelle Saint-Ré actif. Peu de personnes étaient présentes mais les présents étaient motivés. 10 personnes voulaient s'investir comme membres actifs.

Ont été élues : Présidente : Céline NANDROT
Vice-Présidente : Marie-Claude PROST
Trésorière : Marie-Thérèse ROUMY
Trésorière adjointe : Evelyne PERINELLE
A été élu Secrétaire : Jean-Luc BURIN

Afin que le comité des fêtes puisse démarrer son activité, Mme le Maire propose au Conseil municipal l'octroi d'une subvention exceptionnelle de création. Mmes NANDROT et ROUMY ne prennent pas part au vote et se retirent momentanément.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres restants d'allouer une subvention à hauteur de 500 €.

Questions diverses

Remerciements d'associations pour le versement des subventions : Amis de Compierre, Maquis Julien et Jeunesse Sportive de St Révérien.

Remise de récompenses pour diplômes obtenus : 4 jeunes ont été récompensés cette année pour leur réussite à un examen. Une participation de la Commune de 50 € leur sera versée.

Fibre : Une réunion publique aura lieu mi-novembre.
244 maisons vont être connectées.

18 décembre 2021 : Noël des enfants

16 janvier 2022 : Vœux

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 53.